

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 29. S. Troph. p. q.

V. 30. S. Sabin.	I. 2. S. Bazile.
S. 31. S. Sylvestre.	M. 3. S. Geneviève.
D. 1 ^{er} . CIRCONCISION.	M. 4. S. Rigobert.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Le Colonel Commandant des îles S'-Pierre et Miquelon;

Vu l'article 30 de l'ordonnance du 18 septembre 1844, sur le gouvernement de la colonie;

Vu l'arrêt du Tribunal Criminel des îles Saint-Pierre et Miquelon en date du vingt décembre 1870 par lequel le nommé Speering (Robert), marin-pêcheur, demeurant et domicilié au Grand Saint-Laurent (côte sud de Terre-Neuve), âgé de cinquante ans, a été déclaré coupable, avec admission de circonstances atténuantes, d'avoir volontairement porté un coup et fait une blessure au sieur Reeves (William), marin anglais, coup et blessure, qui, sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, et condamné à raison de ce fait, par application des articles 309 et 463 du code pénal, à cinq ans de réclusion;

Considérant que le condamné ne s'est point pourvu en cassation dans le délai de la loi, et que dès lors, la condamnation prononcée contre lui est irrévocable;

Considérant, d'ailleurs, qu'il ne résulte des circonstances de la cause aucun motif de nature à le recommander à la clémence du Gouvernement;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire; De l'avis du Conseil d'administration,

ARRÈTE:

Article 1^{er}. Il n'y a pas lieu de recourir à la clémence du Gouvernement en faveur du condamné Speering (Robert).

ORDONNE, en conséquence, que l'arrêt prononcé contre lui par le Tribunal Criminel de cette colonie sera exécuté à la diligence du ministère public.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé en minute au Contrôle.

Saint-Pierre, le 26 décembre 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant:
 Le Chef du service judiciaire,
 Ch. FAURE.

Par décision en date du 28 Décembre 1870, le Commandant a ratifié la nomination à l'élection de M. Coudray, (Amand) comme Lieutenant Commandant et celle de M. Jouvin, (Jouvin), comme S. Lieutenant de la section des Sapeurs-Pompiers de l'Ile-aux-Chiens.

SERVICE POSTAL.

Dans la séance du Conseil d'Administration du 24 septembre 1870, le Commandant de la colonie a approuvé une convention de gré à gré passée par l'Administration avec le sieur Gautier, Prosper, armateur à S'-Pierre, pour l'entreprise du service postal par navires à voiles, entre S'-Pierre, Halifax et Sydney, pendant les années 1871 et 1872.

Ce service, qui commencera le 15 janvier 1871, sera fait par la goëlette *Stella-Maris*.

Une deuxième goëlette sera tenue, par les soins de l'entrepreneur, prête à prendre la mer en cas d'absence de la *Stella-Maris*, pour une cause quelconque, aux jours fixés pour les départs de S'-Pierre.

Le service de la correspondance des Iles

Saint-Pierre et Miquelon avec l'Europe, se trouvera ainsi assuré aussi bien que peuvent le permettre des navires à voiles, en attendant qu'il soit possible à la colonie d'y affecter de nouveau un bateau à vapeur.

Les départs de Saint-Pierre auront lieu :

Pour Halifax, le 15 janvier 1871, pour atteindre le départ pour l'Europe du 27 du dit et rapporter à S'-Pierre les courriers des 30 décembre 1870 et 13 janvier 1871.

le 12 février, pour atteindre le départ du 24 du dit et rapporter les courriers des 27 janvier et 10 février.

le 12 mars, pour atteindre le départ du 24 du dit et rapporter les courriers des 24 février et 10 mars.

Pour Sydney, le 9 avril, pour atteindre le départ du 18 du dit et rapporter les courriers des 24 mars et 7 avril.

et ainsi de suite, comme il est indiqué au tableau du service postal, qui n'est modifié qu'en ce qui concerne les quatre départs de la saison d'hiver, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

TARIF du prix de vente des poudres à feu pour le 1^{er} trimestre 1871.

DÉSIGNATION DES POUDRES	PRIX DE VENTE				OBSERVATIONS
	Au détail; le kil.	En baril.			
	à S'-Pierre	à Miquelon	à S'-Pierre	à Miquelon	
Poudre de guerre, dite poudre à pierrier...	4 "	4 05	42 "	42 50	
Poudre de chasse commune.....	4 "	4 05	42 "	42 50	Exécution de l'arrêté du 23 février 1861.
Poudre de mine	"	"	"	"	

Arrêté par nous, membres de la commission instituée par décision de M. le Commandant en date du 5 septembre 1861.

Saint-Pierre, le 19 décembre 1870.

Ed. LITTAYÉ, MAZIER, PERNET.

Vu et soumis à l'approbation de M. le Commandant en Conseil d'administration.

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

Approuvé en Conseil d'administration, le 22 décembre 1870.

Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

V. CRENN.



MERCURIALE

Dressée en exécution de l'arrêté local du 14 août 1845, et établissant les prix d'estimation qui doivent servir de base à la liquidation des droits d'entrée pendant le 1^{er} Trimestre 1871, sur les denrées et marchandises étrangères détaillées dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	PRIX.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	PRIX.
PRODUITS ET DÉPOUILLES D'ANIMAUX.			PRODUITS ET DÉCHETS DIVERS.		
Jambon.....	Kilogramme.	1 50	Légumes verts : Carottes.....	Baril.	7 ▪
Lard salé.....	Idem.	1 50	— Oignons.....	Idem.	25 ▪
Bœuf salé.....	Idem.	1 50	— Choux.....	Nombre.	25
Laine à matelas.....	Idem.	2 ▪	— Pommes de terre.....	Baril.	10 ▪
Laine blanche, noire et filée.....	Idem.	7 ▪	Foin.....	les 100 kilog.	8 ▪
Suif et graisse.....	Idem.	1 20	MATIÈRES MINÉRALES.		
Saindoux.....	Idem.	1 50	PIERRES, TERRES ET MINERAUX DIVERS.		
Fromage.....	Idem.	1 40	Matières : Briques.....	Mt. Me.	▪
Beurre salé.....	Idem.	2 50	— Chaux.....	Baril.	▪
Oeufs.....	Douzaine.	»	— Soufre.....	Kilogramme.	▪
FARINEUX ALIMENTAIRES.			Charbon de terre.....	les 100 kilog.	▪
Farine de froment.....	Baril.	30 ▪	MÉTAUX.		
-- de maïs.....	Idem.	22 ▪	Fer étiré en barres : Plat.....	Kilogramme.	45
-- d'avoine.....	Idem.	15 ▪	— Rond.....	Idem.	45
-- de sarrasin.....	Kilogramme.	» 20	Platiné ou laminé : Tôle.....	Idem.	50
Avoine en grains.....	Baril.	7 ▪	— Ferblanc.....	Caisse.	60
Maïs en grains.....	Idem.	18 ▪	Plomb : battu ou laminé.....	Kilogramme.	60
idem.....	Sac.	12 ▪	— brut ou saumons.....	Idem.	60
Riz.....	Kilogramme.	» 60	Haches à bardeaux.....	Picee.	2 ▪
Biscuit de mer.....	Idem.	» 50	— grandes.....	Idem.	5 ▪
-- doux.....	Idem.	1 50	Clous à planches.....	Kilogramme.	50
Légumes secs : Pois.....	Idem.	» 20	— à bardeaux.....	Idem.	50
-- Haricots.....	Idem.	» 30	— à clabards.....	Idem.	50
FRUITS.			Zinc en feuilles.....	Idem.	80
Fruits de table : Fruits secs.....	Kilogramme.	1 50	COULEURS.		
-- Pommes.....	Baril.	20 ▪	Peinture.....	Idem.	80
DENRÉES COLONIALES.			COMPOSITIONS DIVERSES.		
Thé.....	Kilogramme.	3 ▪	Sirops.....	Douzaine.	24 ▪
Tabac en poudre.....	12 Flacons.	12 ▪	Savon.....	Kilogramme.	80
-- en feuilles.....	Kilogramme.	1 20	Amidon.....	Idem.	80
-- à fumer.....	Idem.	2 ▪	Poudre de chasse, première qualité.....	Idem.	5 ▪
-- en tablettes.....	Idem.	2 50	— commune.....	Idem.	4 ▪
-- Cigares de la Havane.....	Mille.	200 ▪	Bougie de blanc de baleine.....	Idem.	4 ▪
-- Cigares communs.....	Idem.	30 ▪	Chandelle de suif.....	Idem.	1 50
Poivre.....	Kilogramme.	2 ▪	Sucre raffiné en pains.....	Idem.	90
Mélasse.....	Litre.	» 60	— cassonnade.....	Idem.	80
Café.....	Kilogramme.	1 20	Chocolat.....	Idem.	2 ▪
Clous de girofle.....	Idem.	2 50	Sucreries.....	Idem.	4 ▪
Noix de muscade.....	Idem.	10 ▪	BOISSONS.		
Cannelle.....	Idem.	.	Eau-de-vie.....	Litre.	50
SUCS VÉGÉTAUX.			Rhum et tafia.....	Idem.	50
Coaltar.....	Baril.	15 ▪	Génévre.....	Idem.	60
Goudron.....	Idem.	15 ▪	Alcool à 89°.....	Idem.	70
Résine de pin et de sapin : Brai gras et sec.....	Idem.	20 ▪	TISSUS DIVERS.		
-- Térébenthine (essen').....	Litre.	1 50	Tissus de coton.....	Metre.	1 ▪
Essence de spruce.....	Grosse.	40 ▪	-- mélangés.....	Idem.	2 50
Huiles grasses de lin.....	Kilogramme.	1 10	DIVERSES MARCHANDISES.		
-- à brûler.....	Idem.	1 10	Bois de campêche.....	Kilogramme.	▪
ESPÈCES MÉDICINALES.			Cuir tanné.....	Idem.	3 ▪
Moutarde en grains, brune.....	Kilogramme.	▪ ▪	Chaussures : Souliers pour hommes.....	ad valorem	
Farine de moutarde.....	Idem.	7 ▪	— pour femmes.....	Idem.	
BOIS COMMUNS.			— pour enfants.....	Idem.	
Bois à construire : Madriers de sapin.....	Mètre carré.	» 70	Chapeaux vernis communs (S. O.).....	Nombre.	2 50
-- de mérисier.....	Epaisseur de planch.	» 75	Ancre en fer chainé, grappins, etc.....	Kilogramme.	60
Mâts.....	Nombre.	ad valorem	Balais.....	Nombre.	1 25
Espars.....	Idem.		Boucauts en bottes de 76 à 80 centimètres.....	Idem.	8 ▪
-- Manches de gaffes.....	Idem.		-- de 71 à 75 centimètres.....	Idem.	6 ▪
Avirons de frêne.....	Mètre courant.	1 ▪	-- de 61 à 70 centimètres.....	Idem.	5 ▪
-- de sapin.....	Pièce.	2 ▪	-- de 50 à 60 centimètres.....	Idem.	3 ▪
Clabords.....	Mille.	110 ▪	Bardeaux américains.....	Mille.	12 ▪
Planches en sapin Américaines.....	Mètre carré.	1 ▪	-- anglais.....	Idem.	7 ▪
-- Anglaises.....	Idem.	» 70	Huile de p. trole.....	Litre.	60
Merrains.....	Stere.	26 66	Barils de 50 kilogrammes.....	Nombre.	2 50
FRUITS, TIGES ET FILAMENTS A OUVRER.			Tan.....	Kilogramme.	60
Cordages de chanvre.....	Kilogramme.	1 20	Chaises en bois : sup. rieures.....	Nombre.	5 50
-- de Manille.....	Idem.	1 50	— communes.....	Idem.	2 50
Étoupe.....	Idem.	» 80	Châssis de croisées.....	Idem.	1 10
			TISSUS DE LIN, CHANVRE ET COTON.		
			Toiles à voiles.....	Metre.	1 20

Toutes les marchandises non comprises dans la présente mercuriale payeront le droit (*ad valorem*) sur le prix coûtant des objets déclarés par le marchand avec une augmentation de quatorze pour cent.

L'administration se réserve le droit de se faire représenter les factures, ou, à défaut, de nommer des experts

Saint-Pierre, le 19 décembre 1870.

Les membres de la Commission nommée pour la présente mercuriale,

V. LEFRANÇOIS. MAZIER. Ed. LITTAYÉ.

Vu et soumis à l'approbation de M. le Commandant en conseil d'administration.

L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Approuvé en Conseil d'administration.
Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,
V. CREN.



PARTIE NON OFFICIELLE

DE PARIS à NANTES EN BALLON.

La Gironde publie la lettre suivante. Elle est écrite par M. Sézaune, ancien chef de l'exploitation des chemins de fer du midi, et donne des détails fort intéressants sur le voyage en ballon accompli par cet intrépide aéronaute entre Paris et Nantes :

« Tours, 4 novembre.

» Mon cher ami,

« Voici quelques détails sur mon voyage. Je suis parti de Paris (gare d'Orléans) le mardi 2 novembre avec le matelot Legloarnec. Le vent était fort, on avait de la peine à maîtriser le ballon le *Fulton*. Il fallut brusquer le départ, j'embrassai ma mère et les amis qui étaient venus m'accompagner, et à peine entré dans la nacelle, j'entendis le sacramental : *Lâchez tout*. Aussitôt, sans éprouver moi-même aucune secousses, je vis ma mère, mes amis, et la foule des curieux tomber dans un abîme sans fond. Je leur tendais les bras, Legloarnec agitait son drapeau et nous étions tentés de leur crier : Malheureux, vous êtes perdus ! mais déjà je ne les voyais plus. Sous mes pieds passèrent les fortifications de Paris, puis le fort de Bicêtre dont le pentagone se dessinait en traits blancs et menus comme sur une carte. Je compris que c'était nous qui marchions et que nous allions passer au-dessus des Prussiens ; je consultai vivement le baromètre, nous étions à 600 mètres, je fis jeter du lest, et bientôt nous atteignimes 1,200 mètres, c'est-à-dire la portée du chassepot : la fusillade se fit bientôt entendre, nous passions au-dessous d'un camp fortifié ; je voyais les canons dissimulés derrière des haies factices, les tentes en bon ordre, la cavalerie faisant le manège ; les fantassins, par groupes, nous saluaient à leur manière par des cris où je distinguai nettement quelques injures allemandes, et par des coups de fusil dont nous n'entendimes même pas les balles.

» Le ciel était parsemé de jolis nuages bleus que l'on nomme des moutons ; je fis en sorte de me tenir immédiatement au-dessus d'eux, c'est-à-dire à 1,200 mètres ; nous marchions de conserve, et vraiment je pouvais me croire le berger d'un innombrable troupeau. La terre, un peu terne, quoique parfaitement distincte, filait sous nos pieds. Nos paysans labouraient jusque dans les lignes prussiennes ; ces plaines sont comme un échiquier, où pas un coin n'est perdu ; les routes, les ruisseaux, les chemins de fer, les bouquets de bois, formaient mille détails très distincts, et l'immense horizon que j'embrassais d'un regard se déroulait sous mes pieds d'un mouvement si doux et si rapide que j'en étais émerveillé. Mes brillants moutons, plus pressés à mesure que je portais plus loin mon regard, formaient un plan très-nettement coupé et teinté vers les limites de l'horizon des reflets de l'arc-en-ciel. Au-dessus de moi, le ciel était d'un azur foncé, tous les bruits de la terre venaient distincts et vibrants, les aboiements des chiens, les cris des paysans qui s'assemblaient pour nous voir passer, le chant du coq... Tout cet ensemble était féérique. Pendant ce charmant voyage, je n'ai éprouvé qu'un sentiment, celui de l'admiration, et j'étais obligé de faire effort sur moi-même pour revenir au baromètre, à la boussole et à ma carte.

» Je sentais bien que j'allais fort vite, car la terre défiait sous mes pieds, mais où étais-je ? Quelle était au juste ma direction ? La boussole est un instrument très-sûr à la condition que l'on sache exactement vers quel point de l'horizon on marche, mais ce point n'est pas facile à déterminer.

» Je demandai à Legloarnec : Vers quel point marchons-nous ? Qu'en penses-tu ? Le brave Breton me répondait imperturbable-

ment : Nous allons en Bretagne. Après quelques tâtonnements, je m'avais d'un moyen très-simple de déterminer la direction exacte. Il suffit de remarquer un point singulier au-dessus duquel on passe : un château, un clocher ; et quand on est à quelques kilomètres, en regardant encore ce point, on détermine exactement la direction qu'on a suivie. Je suis parti de Paris dans la direction du sud-sud-ouest ; mais bientôt j'inclinai au sud est, direction que j'ai régulièrement suivie jusqu'à l'arrivée.

» A côté de la boussole, le baromètre joue un grand rôle ; on ne peut le perdre de vue. Le ballon est à chaque instant pris d'une envie de descendre dont je ne me rends pas pas encore bien compte ; il se produit alors un petit phénomène, auquel un peu de réflexion m'aurait empêché de me laisser prendre. Le ballon, saisi par une bouffée d'air plus froid, se contracte et descend aussitôt. Il faut jeter un peu de lest pour arrêter cette tendance ; mais il ne faut pas en jeter trop. En effet, le ballon continue à descendre, en vertu de sa vitesse acquise, longtemps après que l'équilibre est rétabli. Si donc l'on jette trop de lest, le ballon, après avoir amorti son mouvement de descente, remonte beaucoup plus haut qu'on ne veut. C'est ce qui m'arrêta vers Chartres. J'avais reconnu la cathédrale assez loin vers ma droite, et fait le point sur ma carte lorsque le ballon se mit à descendre ; je jetai trop de lest, et peu après je remontai beaucoup plus haut que je n'aurais voulu. Le soleil échauffait mon ballon d'autant plus que l'air était plus rare, et bientôt je me vis enlever à une hauteur que je n'ai pu exactement mesurer, car elle dépassait les limites de mon baromètre. J'estime que j'approchai de 3,000 mètres, ce qui d'ailleurs n'avait rien d'excessif et ne me causait aucune souffrance. Le ciel était devenu plus noir, les accidents du paysage cessaient d'être distincts, les moulins vus de là-haut, se réduisaient à de légers flocons, et les bruits de la terre ne montaient plus jusqu'à nous.

» Voici quelques extraits de mon livre de bord : Parti de Paris à 8 h. 45 : traversé les lignes prussiennes à 9 h., reconnu la tour de Montlhéry à 9 h. 55, la cathédrale de Chartres à 10 h. 20. A midi, je voyais le Mans ; au loin, sur ma droite et à ma gauche, très-loin, un ruban brillant, le Loir ; à 10 h. 30, traversée du Loir à la Flèche, que je reconnus à cette circonstance que j'y voyais un chemin de fer qui s'arrêtait là, dans une gare terminus ; déjà sur ma gauche, la Loire scintillait dans les brumes de l'horizon. Je dois dire qu'à mesure que la journée s'avancait, les moutons disparaissaient, et peu à peu je restai comme un berger sans troupeau, perdu dans les airs.

» Je filai ainsi entre le Loir et la Loire, sans éprouver moi-même aucune secousse, quoique de temps en temps des bouffées d'air plus froid ou plus chaud viennent caresser ma figure et agiter le mouchoir blanc dont je protégeais ma tête contre l'ardeur d'un soleil de montagne.

» Mon ballon, démesurément gonflé, m'inquiétait un peu, et plusieurs fois je l'interrogeai du regard pour lui demander s'il se sentait la force à résister encore, et si le moment n'était pas venu d'ouvrir la soupape ; mais la toile vernissée faisait bonne contenance, et je promenais tranquillement mes regards sur l'horizon de 200 kilomètres.

» A 1 heure 17 je passai sur la Loire, aux ponts de Cé. Angers paraissait une tache blanche sous mes pieds, un peu à droite. J'ai su depuis que vus d'Angers, nous paraissions si petits qu'on ne voyait pas la nacelle, et que, supposant que notre ballon n'était pas monté, on lança des dépêches et des estafettes pour le retrouver lorsqu'il serait tombé.

» A ce moment, je mesurai exactement sur ma carte la distance parcourue depuis Pa-

ris, et je reconnus que je marchais à raison de 55 kilomètres à l'heure. C'est-à-dire que dans deux heures environ je serais à la mer : de la hauteur où j'étais, il me semblait déjà voir l'azur menaçant de l'Océan. J'étais parti de Paris avec la résolution de ne pas descendre avant 3 heures, c'est-à-dire avant le moment où d'ordinaire le vent, après avoir atteint son maximum vers 1 heure, s'affaiblit et tombe. Je croyais alors m'en aller vers le centre de la France. Il me fallait maintenant effectuer ma descente à l'heure du jour où le vent est le plus fort, et dans un moment où j'allais au moins à 60 kilomètres à l'heure, puisque ma vitesse moyenne avait été de 55. Cependant il n'y avait pas à hésiter : je voyais le terrain devenir de plus en plus difficile, et les bocages de la Vendée succéder aux plaines. J'ouvris donc la soupape pendant quelques secondes, et nous commençâmes à descendre ; mais bientôt je fus effrayé de la rapidité de la chute : le baromètre montait comme si l'on avait poussé l'aiguille avec le doigt. Legloarnec et moi jetions le lest à pleines mains, rien n'y faisait. Sans avoir le temps de regarder le baromètre, je vis par le grossissement des arbres que nous allions toucher terre. Coupe l'amarre du *guide-rape*, criai-je, et le matelot exécuta aussitôt la manœuvre.

» Le *guide-rape* est une corde rugueuse toute nouée, longue de 400 mètres, et que l'on porte à sa nacelle, lovée en un paquet amarré par une ficelle. Dès qu'on coupe la ficelle le *guide-rape* tombe et se déroule : une de ses extrémités restant attachée à la ficelle, tandis que l'autre va chercher la terre. La chute du *guide-rape* soulagea un instant le ballon, qui ralentit sa chute sans toutefois l'arrêter, mais la corde se déroulant, pesait de plus en plus, et nous recommencâmes à prendre de la vitesse. Au moment où nous frôlions la cime des arbres, le marin, sur mon ordre, laissa filer l'ancre, et presqu'aussitôt nous touchâmes terre pour la première fois : le choc fut beaucoup moins rude que je ne l'avais supposé,

» Nous étions dans un pays très coupé de haies et parsemé d'arbres, chênes ou pomiers. Deux ou trois fois nous touchâmes terre. Le ballon, soulagé tout-à-coup du poids de la nacelle, faisait un bond et nous enlevait par-dessus les arbres. Nous fîmes ainsi trois ou quatre enjambées de cent à deux cents mètres, nous tenant cramponnés à nos cordages, la tête basse pour éviter les branches qui nous fouettaient dans la figure. Pendant ce temps, nous tenions la soupape grande ouverte ; le ballon se dégonflait peu à peu. Le *guide-rape* et l'ancre, flottant par terre et arrachant des branches ou des haies, ralentaient notre vitesse. Il arriva enfin que la nacelle donna en plein dans un pommier que nous prîmes à rebrousse-poil ; nous restâmes un moment accrochés : l'arbre gémissait en son langage, tandis que la nacelle exprimait par de petits craquements que l'aventure n'était pas de son goût. Nous dépassâmes encore les pommiers ; mais l'ancre, qui traînait derrière nous, s'accrocha au tronc si solidement, qu'il en résulta un choc vigoureux que le ballon ne put supporter : il se fendit tout de son long et, subitement dégonflé, il tomba piteusement ainsi que nous.

» Sauf quelques égratignures aux mains, nous étions sains et saufs. Tout cela s'était fait si rapidement et notre position était si comique, renversés que nous étions au milieu des cordages et des paquets, que nous partîmes d'un franc éclat de rire, n'ayant pas eu le temps d'éprouver aucun sentiment de crainte. Les chocs de la nacelle sont très-moelleux : le trainage durant ainsi pendant deux ou trois kilomètres, la vitesse se ralentit peu à peu, et la descente d'un ballon ne ressemble nullement au choc d'un train express subitement arrêté dans sa course.

» J'apportais de Paris des pigeons. Je les



crus perdus quand nous traversâmes le Pommer. leur cage fut presque écrasée; aucun cependant ne fut blessé. Ces charmantes bêtes roucoulaient pendant le voyage, et leurs câlineries troubblaient seuls le silence des airs, tandis que Legloarnec et moi, muets d'admiration, promenions nos regards sur le vaste horizon.

» J'apportais ainsi 200 kilogrammes de lettres particulières et des dépêches pour le gouvernement, en outre des instructions relatives à la mission dont je suis chargé. Tout cela était sain et sauf.

» Cependant, les paysans accouraient de tous côtés, ainsi que les gendarmes avec leurs chevaux couverts de sueur, puis des voitures envoyées par les châteaux voisins; chacun s'empressait et voulait s'assurer, en nous touchant la main, que nous n'étions pas blessés, tant notre chute leur avait paru rapide. Enfin, arriva le maire de la commune, qui me demanda mes papiers, parce que, disait-il, il passait dans le pays des gens de toutes sortes. Un brigadier nous apprit aussi qu'un paysan nous avait tirés au vol pendant que nous passions à travers les arbres. Nous n'avions rien entendu.

» Je fis d'abord charger sur deux charettes le ballon, la nacelle et les dépêches; les gendarmes servaient d'escorte: nous arrivâmes sur la grande route où je trouvais nombre de voitures qui se disputaient à qui nous prendrait; il y avait là deux chefs de stations de la Jumelière et de Chevillé, chacun voulait me persuader que sa gare était la plus proche et vantait les avantages particuliers de son télégraphe.

» J'acceptais l'invitation du comte de Maillé, que je savais être l'ami du général Trochu, et après un court séjour au château de la Jumelière, nous partîmes en train spécial pour Angers.

OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse.

Montant des listes précédentes.....	6,621	90
Produit de la vente d'une prière pour le salut de la France	16	10
TOTAL GÉNÉRAL des offrandes reçues jusqu'à ce jour....	6,638	00

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

23 décembre. — Rainfroy, Ernest-Jean-Marie.
24 — Fitz-Patrick, Hannah-Louisa.
24 — Cormier, Noël-Charles.

24 décembre. — Cormier, Marie-Joséphine.
26 — Pichon, Emile-Joseph-Etienne-François.
26 — Dagort, Rose-Henriette.
27 — Lebailly, Emilie-Julie-Françoise.

DÉCÈS.

24 décembre. — Hue, Thérèse-Françoise, veuve Couillard, sans profession, âgée de 75 ans, née à Granville (Manche).

25 décembre. — Clony, Brigitte, femme Tonnerre, sans profession, âgée de 34 ans, née à Saint-Jean-de-Terre-Nouve.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

DÉCEMBRE.	ENTRÉES.	VENANT DE
2. Michel-Emile, cap. Lambert, test.		Guadeloupe

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE.

Il sera procédé, le 23 janvier 1871, en l'audience des criées du Tribunal Civil de 1^{re} instance de cette colonie, séant à S^t-Pierre, à 1 heure du soir.

En vertu, 1^o, d'une clause du procès-verbal d'adjudication ci-après énoncée, et faute par la dame Joséphine Ména, veuve du sieur Jean Etchémendy, propriétaire demeurant en cette île, d'avoir payé la somme de *cinq mille cent francs*, exigible lors de son entrée en jouissance de l'immeuble ci-après désigné, et faute par la dite dame d'avoir satisfait au commandement qui lui a été fait le cinq du courant, par exploit de Barnay, huissier en cette île; 2^o, et de l'article 733 du code de procédure civile.

A la requête des siens, 1^o, Célestin et Charles Castencau, frères; 2^o, François Baillère, tous trois négociants demeurant à Bayonne, représentés en cette île par M. Raymond Birosse, négociant, chez lequel ils font élection de domicile; lesdits sieurs Castencau et Baillère, subrogés aux droits de: 1^o, Dominique Hirigoyen, charretier, ayant agi au nom et comme tuteur de Pascaline Etchémendy; 2^o, de Joséphine Etchémendy, majeure; 3^o, de Joséphine Ména, sus-nommée et qualifiée, ayant agi tant en son nom personnel que comme tutrice d'Etienne et de Martin Etchémendy, ses enfants mineurs,

tous les sus-nommés demeurant à S^t-Pierre; la dite subrogation résultant d'un acte en date du vingt-deux juillet mil huit cent soixante-dix, au rapport du notaire de la colonie, et portant sur le prix de vente de l'immeuble dont il s'agit;

A la revente sur folle enchère de l'immeuble dont la désignation suit:

Une maison sise à Saint-Pierre, rue Joinville, revêtue en briques, avec cour et magasin au nord; bornée au nord par V^e Mignot, au sud, par ladite rue Joinville, à l'est par un terrain appartenant à l'État et à l'ouest, par Joseph Coste.

Le dit immeuble et ses dépendances ont été adjugés à la dite dame Joséphine Ména, V^e Jean Etchémendy, par procès-verbal dressé par le notaire de la colonie le 30 juillet 1870, en exécution de deux arrêts du Conseil d'Appel de cette colonie, homologuant une délibération du Conseil de famille de la mineure Pascaline Etchémendy; le dit procès-verbal transcrit au bureau des hypothèques de cette colonie, le 8 août 1870, Vol. 2 C. 308, moyennant la somme principale de quinze mille trois cents francs, ci . . . 15,300 fr., outre les charges.

La dite revente sur folle enchère, se fera aux clauses et conditions du cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication, au Greffe du tribunal de cette colonie, et en outre, à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de douze mille cinq cents francs, ci 12,500 fr.

Fait et rédigé par nous greffier, soussigné, agissant à défaut d'avoué dans la colonie.

A Saint-Pierre, de Terre-Neuve le 29 décembre 1870.

Le Greffier,
F. ANTHOINE.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

et à partir du 2 janvier.

LE CALENDRIER POUR 1871.

1 exemplaire : 50 centimes.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 21 au 27 décembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
21	740	742	15	25			S.-O.	2	Ni.	
22	747	749	-18	-35		-6	N.-O.	3	Ni.	Neige.
23	753	753	-5	-6		-75	N.-O.	2	Ni.	Neige.
24	745	745	-45	-38		-7	N.-O.	2	Ni.	Neige.
25	748	750	75	-6		-9	N.-O.	4	Ni.	Neige.
26	762	763	-58	-4		-8	N.-O.	3	Ni.	Neige.
27	750	758	25	-3		-5	S.-O.	3	Ni.	Neige.